



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion électronique du 12 / 02 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

- Absence FMI : 26,30€.

- Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.





Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

FOOT MONT PILAT :

Futsal U9 le 24 février 2024,

Futsal U11 le 25 février 2024.

Futsal U13 le 02 mars 2024.





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :

Les calendriers de la phase printemps ont dû être modifiés pour donner suite aux demandes de certains clubs, merci de les regarder avant le prochain plateau le samedi 9 mars à 10h00.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 09 mars 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :

Les calendriers de la phase printemps ont dû être modifiés pour donner suite aux demandes de certains clubs, merci de les regarder avant le prochain plateau le samedi 9 mars à 13h30.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 09 mars 2024 à 13h30.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Calendriers Phase Printemps :

Les calendriers de la phase Printemps sont en ligne.

Prochains plateaux : Samedi 09 mars 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

➤ Festival PITCH U13

La **demi-finale du Festival PITCH** a lieu le **samedi 17/02/2024 à 13H30**.

Les rencontres se déroulent en match sec et sont arbitrées par un arbitre officiel.

Merci de procéder aux jongles avant le match comme suit pour départager en cas de match nul après le temps réglementaire :

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)
- 20 têtes
- Chaque joueur a droit à 2 essais
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

➤ Coupe CHARLES ANDRE

Le **3ème Tour de la Coupe Charles André** a lieu elle aussi le **samedi 17/02/2024 à 13h30**.

Les poules sont diffusées sur le site du District dans les Documents.

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.





Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf* sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf* et *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf*
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

➤ 2é Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :

Suite aux intempéries du weekend dernier, la majorité des rencontres ont été reportées au 02/03/2024. Vous avez dû recevoir un mail en ce sens suite à l'arrêt municipal.





U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Programmation rencontres non jouées le week end des 10 et 11/02/2024 :

Le principe retenu est de reprogrammer les rencontres non jouées le 10 et 11/02/2024, le week end des 02 et 03 mars, en conservant autant que possible les anticipations négociées (match se déroulant le samedi).

Les incompatibilités seront traitées au cas par cas.

Les rencontres de Coupe Gilbert PESTRE sont prioritaires pour ces nouvelles dates.

Coupe Gilbert PESTRE (Rectificatif au PV n°12 du 13/11/2023) :

Compte tenu des divers reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 octobre 2023, et des 02 et 03 décembre 2023, le calendrier s'établit comme suit :

-18/02/2024 : 1/8é finales + matchs en retard 1/16é (2)

-03/03/2024 : Matchs en retard 1/8é.

Rencontres comptant pour les 1/16é de finales :

MATCH N°	Date	Recevant	Visiteur
1	18/02/2024	AS CHAVANAY 2	AS DOLON
2	18/02/2024	US VALLEE JABRON VALDAINE 2	ENT AS SUD ARDECHE ST DIDIER 3

Rencontres comptant pour les 1/8é de finales :

Date	Recevant	Visiteur
17/02/2024	Ent SARRAS St VALLIER	US BAS VIVARAIS
18/02/2024	CHATEAUNEUF RHONE	FELINES St CYR
18/02/2024	VERNOUX	Ent BASSES COLLINES
18/02/2024	BREN	MALISSARD
18/02/2024	CORNAS	Ent VALLEE JABRON VALDAINE 3
18/02/2024	TRICASTIN	Ent CREST AOUSTE
03/03/2024	PONT LA ROCHE	Vainqueur 1
03/03/2024	ATHL FOOT CEVENNES	Vainqueur 2

Les ¼ de finales sont programmés le 14 Avril 2024. Le tirage sera effectué le Jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

U15 D1 :

J7 : US VAL D'AY – US VALLE JABRON FCV le 17/02/2024.

U15 D2 :

Poule A : J9 : HOSTUN – FC ANNONAY le 17/02/2024.

Poule B : J7 : US DROME PROVENCE – FC RHONE VALLEES le 18/02/2024.





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

COUPE VIVIER-BOUDRIER :

Compte tenu des divers reports enregistrés, le calendrier s'établit comme suit :

-17/02/2024 : 1/8é finales + matchs en retard 1/16é

-02/03/2024 : Matchs en retard 1/8é.

Le tirage au sort des 1/8 de finale, sera en ligne dans les meilleurs délais.

Les 16 ème de finale restant à jouer :

MATCH N°	Date	Recevant	Visiteur
1	17/02/24	ENT BERG HELVIE RUOMS	FC PORTOIS
2	17/02/24	FOOT MONT PILAT	RHONE CRUSSOL FOOT 07 3
3	17/02/24	FC MONTELIMAR	FC VALLON PONT D'ARC
4	17/02/24	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2	EYRIEUX EMBROYE
5	17/02/24	ASF PIERRELATTE 1	US MONTELIMAR
6	17/02/24	Ent ACE ECA	Ent VALLEE JABRON VALDAINE

La rencontre Ent ECA-ACE 1 / Ent USVJ-FCV 1 du 27/01/24 est à rejouer. La Commission « Lois du Jeu » du District a reconnu valable la réserve technique déposée. De ce fait, le résultat est invalidé, la rencontre à rejouer. Elle est programmée le 17/02/24.

Rencontres comptant pour les 1/8é de finales :

Date	Recevant	Visiteur
17/02/2024	OL CENTRE ARDECHE	OL SALAISE RHODIA
17/02/2024	US DROME PROVENCE	AS SUD ARDECHE
02/03/2024	Vainqueur 6	AS CORNAS
02/03/2024	Vainqueur 3	JS LIVRON
02/03/2024	ES BOULIEU	Vainqueur 2
02/03/2024	US MOURS 2	Vainqueur 4
02/03/2024	AS St MARCEL VALENCE	Vainqueur 1
02/03/2024	Vainqueur 5	VALLIS AUREA FOOT

Les ¼ de finales sont programmés le 13 Avril 2024. Le tirage sera effectué le Jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE.





Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D1 :

NOTA : programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

- VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 est reportée au 17/02/24,
- US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,
- FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24.
- RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,
- ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 13/04/24.
- US MONTELMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 13/04/24,
- VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELMAR 1 est programmé au 27/04/24,
- US MONTELMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au ??/ ??/24.

En U17 D2 :

NOTA : programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

Poule A :

- FC HAUTERIVES / FC MUZOLAI 1 est reportée au 02/03/24,
- Ent BASSES COLLINES / Ent FCLS-ESSSV est reportée au 02/03/24,
- AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reportée au 30/03/24.

Poule B :

- OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 02/03/24,
- Ent S CHOMERAC / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 02/03/24,
- AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 30/03/24,
- ASF PIERRELATTE / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 30/03/24,
- AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,
- US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 13/04/24,
- FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24.

En U17 D3 :

NOTA : programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

Poule A :

- FC RAMBERTOIS / FC HERMITAGE est reportée au 02/03/24,
- JOYEUSE S. ST PAUL 1 / Ent HAUTES VALLEES 1 est reportée au 02/03/24,

Poule B :





- CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 02/03/24,
- US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 02/03/24,
- U.S MONTMEYRAN / MONTELIER US est reportée au 02/03/24,
- CHATUZANGE LE GOUBET / US PORTES HTES CEVENNES est reportée au 30/03/24.

En U17 D4 :

NOTA : programmation susceptible d'être aménagée en fonction des résultats de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

Poule C :

- FC VALLON PONT D'ARC / F.A MELAS LE TEIL est reportée au 02/03/24.

Poule D :

- US VAL JAB-FCV 2 / FC SAUZET 1 est reportée au 02/03/24,
- ASF PIERRELATTE 2 / JS LIVRON 2 est reportée au 02/03/24,
- FC ROCHEGUDIEN / US BAS VIVARAIS est reportée au 02/03/24.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

- US MONTELMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 17/02/24,
- US VALLEE DU JABRON-FCV / ANNONAY FC est reportée au 17/02/24,
- ASF PIERRELATTE / AV.S SUD ARDECHE FOOT est reportée au 17/02/24,
- ENT VAL JABRON – FCV / U. MONTELMAR S. est reportée au 30/03/24,
- FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,
- US MONTELMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,
- US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

En U20 D2 :

- ES BEAUMONTELEGER 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 est reporté au 17/02/24,
- US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.

FORFAIT JOURNEE : FC DIOIS (Journée 12)

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

